

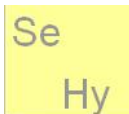
Revue législative, normative et réglementaire année 2023

NON EXHAUSTIVE

préparée pour le SeHy
par P. DEPRET

Rencontre SeHy
du 14 mars 2024

à La Ferme de Bertinchamps



principaux thèmes de la revue 2023

- plan de formation
- formation sécurité chantier
- règlement machines CE
- sécurité produits
- marquage CE
- RGIE domestique
- radiographie industrielle
- IA
- travailleurs domestiques
- élections sociales 2024
- antidiscrimination
- réintégration

le plan de formation devra être établi avant le 31 mars 2024

- ❑ La date limite pour l'élaboration du plan de formation approche : il doit être déposé avant le 31 mars
- ❑ l'élaboration d'un plan de formation implique de suivre plusieurs étapes.

source :

Articles 34 à 41 de la loi portant des dispositions diverses relatives au travail du 3 octobre 2022, MB 10 novembre 2022.

distinguer

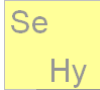
formations formelles / informelles

formations formelles = cours et stages élaborés par des professeurs ou des formateurs qui :

- se caractérisent par un degré élevé d'organisation du formateur ou de l'institution de formation ;
- se tiennent dans un lieu clairement distinct du lieu de travail ;
- s'adressent à un groupe d'apprenants ;
- peuvent être développés et gérés par l'entreprise elle-même ou par un organisme extérieur à l'entreprise.

formations informelles = formations autres que les formations formelles et qui sont directement liées au travail. De plus, ces formations répondent aux conditions suivantes :

- degré élevé d'auto-organisation par l'apprenant individuel ou par un groupe d'apprenants.
- contenu choisi en fonction des besoins individuels des apprenants sur le lieu de travail et a un lien direct avec le travail et le lieu de travail, y compris la participation à des conférences ou à des foires à des fins d'apprentissage.



Vous souhaitez en savoir plus ?

La présentation intégrale est disponible dans la section membres du site.

Cette section est accessible pour les membres en ordre de cotisations.

Vous souhaitez devenir membre ?

Toutes les informations sont disponibles sur

<https://www.sehy.be/inscription>